

AVIS d'APPEL PUBLIC à la CONCURRENCE



VILLE de MURET
mairie-muret.fr

1. **COLLECTIVITE CONTRACTANTE** : VILLE de MURET - 31600
2. **POUVOIR ADJUDICATEUR du MARCHE** : Monsieur le MAIRE
3. **OBJET de la CONSULTATION** :
*ETUDE de FAISABILITE en vue de l'établissement d'un schéma global d'AMENAGEMENT (avec ACCESSIBILITE) de la BASE SAINT-MARCET & du QUAI de la CROISADE .
Equipe souhaitée : 1 Architecte DPLG / 1 Urbaniste et 1 paysagiste.
4. **PROCÉDURE de PASSATION** : Procédure Adaptée Ouverte (Article 28 CMP) - MAPA n° 2011/020 PI
5. **CRITÈRES** de Sélection des Candidatures et d'Attribution des Marchés : (Voir R.C.)

Candidatures :

- régularité de la situation juridique, fiscale et sociale,
- capacités techniques- expérience et compétences professionnelles,
- attestation d'assurance R.C et R.P en cours de validité.

Offres :

- Prix (60%)
- Valeur technique (40%)

6. **Forme juridique du groupement éventuel des opérateurs économiques** : si groupement, il sera solidaire.
7. **Délai d'exécution de la prestation** : délai global maximum : 4 mois (voir A.E)
8. **Délai minimum de validité des offres** : 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.
9. **Retrait du Dossier de Consultation** :

→Service des Marchés Publics : demande écrite par Fax au 05 61 51 95 41 –

→Retrait sur le site : <https://marches-publics-ville-muret.omnikles.com/>

Au cas de difficulté particulière d'accès au site, n'hésitez pas à appeler **OMNIKLES au 08 25 00 13 26**

10. CARACTERISTIQUES PRINCIPALES :

Etape 1

- Diagnostic des espaces : infrastructures, réseaux, fonctionnement, étude paysagère, écologique et patrimonial...
- Synthèse des études du stationnement en centre ville -historique

Etape 2

- Scénarii d'aménagement de la base St Marcet, du quai de la croisade et de l'ascenseur: organisation schématique de la voirie, des espaces publics et de loisirs, des espaces de stationnement, des espaces piétons et la relation entre ces différents espaces, réseaux primaires, valorisation des berges, principes architecturaux et paysager, localisation et principe architecturaux de l'ascenseur...

Etape 3

- Scénario d'aménagement retenu sur la base St Marcet, le quai de la croisade et l'ascenseur, avec des esquisses, des perspectives visuelles, des profils, la déclinaison des matériaux envisagés pour le traitement des différents espaces, la définition écrite des principes d'aménagement ;
- Déclinaisons des procédures administratives et réglementaires
- Déclinaisons des travaux,
- Proposition de découpages opérationnels et leur phasage ;
- Estimation du coût global, par nature des travaux ;
- Proposition sur la gestion patrimoniale et durable des espaces publics définis ;
- Proposition d'un phasage d'intervention des aménagements liés au stationnement dans le centre ville-historique

Options possibles

11. MODALITES de FINANCEMENT et de PAIEMENT : Financement sur Budget Principal de la Ville
Règlement par mandats administratifs en 30 Jours - Budget 2011 (fonds propres)

12. Instance chargée des procédures de recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF – 68, rue Raymond IV –
BP 7007 – 31068 TOULOUSE Cedex - ☎ 05 62 73 57 57 📠 05 62 73 57 40 – mail : greffe.ta-toulouse@juradm.fr – web : www.ta-toulouse.juradm.fr.

13. Précisions concernant les délais d'introduction des recours : selon les dispositions du CDJA

- référé précontractuel (L551-1) l'introduction du recours peut se faire jusqu'à la signature du marché
- référé contractuel (art L 551-13 à L 551-23) dans un délai de trente et un jours suivant la publication de l'avis d'attribution
- recours (art R 421-1) dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de la décision de rejet
- recours direct contre le contrat dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution.

14. DATE LIMITE DE RÉCEPTION des OFFRES : lundi 09 mai 2011 - 10 h –

15. DATE d'ENVOI à la PUBLICATION : vendredi 8 avril 2011.